Paris, le 17 octobre 2017

DECLARATION LIMINAIRE
CAP DES DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GEFFE
17 ET 18 OCTOBRE 2017

Monsieur le Directeur,

Après avoir brillé par son absence au congrès de la première organisation syndicale des services judiciaires, la Ministre a une nouvelle fois fait preuve de mépris à l'égard des personnels de greffe en annonçant l'ouverture des chantiers de la justice où aucun d'entre eux n'est associé.

Nous revenons une fois de plus sur le retard pris dans l'application du PPCR et la revalorisation indemnitaire.

Ces mesures qui devaient entrer en vigueur au 1er janvier 2017 ne sont toujours pas visibles sur les fiches de paie des agents !

A l'approche de la fin de gestion, nous exigeons la mise en œuvre de ces revalorisations avant le 31 décembre 2017 afin qu'il n'y ait pas de double peine : retard dans le versement et pénalisation fiscale !
Il en va de même pour les arrêtés d'élévation d'échelon en souffrance depuis presque une année !

Par ailleurs, qu'en est-il du classement du poste de Directeur de l'ENG en Bbis dans la liste des emplois fonctionnels ?

Enfin, nous ne pouvons terminer cette déclaration sans souligner une multiplication déraisonnable des postes attribués en dehors du circuit classique de la CAP de mutation !

Les membres de la CAP des DSGJ,

Sofiane BAHRI – Sylviane GOURDON
Bernard ROSAT – Agnès VERGE

UNSa Services Judiciaires - Immeuble "Le Brabant" - 11 rue de Cambrai 75945 PARIS CEDEX 19
Tél. 01.44.32.85.79 ou 71.77 - Mail synd-unsa-sj@justice.fr - Site http://unsasj.fr